

**FONDS COMMUN DE PLACEMENT
FCP IRADETT 50
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009**

Messieurs les copropriétaires,

En exécution de notre mandat de commissaire aux comptes, nous vous présentons notre rapport sur :

1) le contrôle des états financiers, ci joints, de «**FCP IRADETT 50**», comprenant le bilan, l'état des résultats et des notes aux états financiers.

1) les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

L'établissement et la présentation des états financiers, qui font apparaître au bilan des actifs nets, de 725 612, Dinars incluant des sommes distribuables au titre de l'exercice, de 13 790, Dinars et, une variation des actifs nets de (17 035), Dinars relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration de votre gestionnaire, tout comme, les estimations comptables retenues et la conception, la mise en place et le suivi du contrôle interne relatif à la présentation et l'établissement des dits états financiers.

Notre responsabilité consiste, en application de l'article 20 de la loi 2001-83, sus visée, à exprimer une opinion sur les états financiers de votre fonds sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la profession. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser notre audit de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives et/ou de fraudes.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir les éléments probants justifiant les données reflétées par les états financiers.

Il comporte également :

* une appréciation du caractère approprié des méthodes comptables appliquées, du caractère raisonnable des estimations comptables retenues et de la présentation d'ensemble des états financiers ;

* une évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives et/ou des fraudes.

I - Opinion sur les Etats Financiers :

Nous estimons que les éléments probants recueillis, notamment, la situation du portefeuille communiquée par votre dépositaire, sont suffisants pour fonder notre opinion, comme suit :

Nous certifions que les états financiers, ci joints, sont réguliers et sincères et présentent fidèlement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière et le résultat des opérations de « FCP IRADETT 50 » au 31 décembre 2009, conformément aux normes et conventions comptables de base et à l'article 27 du code des OPC.

Nous devons par ailleurs vous informer que les états financiers, qui font état d'actif dont la composition et l'existence sont confirmées par votre dépositaire :

- découlent, d'une part, de livres comptables à jour et, d'autre part, d'une comptabilité tenue par une application informatique ne permettant pas la remontée en chaîne des enregistrements calculés et des données restituées au niveau de la balance générale ;

- sont établis selon des méthodes satisfaisant généralement à l'article 27 du code des OPC et, aux PCGA sauf en matière de valorisation des BTA ; lesquels ne figurent pas au Bilan pour leur valeur actuelle à la date de l'inventaire ;

I - Opinion sur les Etats Financiers (Suite):

* les notes annexées aux états financiers ne comprennent pas de note sur les ratios de gestion des placements, sur la variation des actifs nets et sur les mouvements du portefeuille.

II - Vérifications et informations spécifiques :

Nous avons procédé également aux autres vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations particulières à formuler sur la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de votre gestionnaire sur les résultats et la situation financière de votre fonds à la fin de l'exercice clos, le 31 décembre 2009.

Aussi, devons vous informer que le total des emplois de votre fonds en valeur mobilière et en BTA, étant en deçà du seuil réglementaire de 80% des actifs nets ; ils représentent au bilan 77.24%, des actifs nets, contre des emplois en liquidité et quasi liquidité en dépassement de 1,47% par rapport à leur taux réglementaire.

Tunis, le 22 Avril 2010
le Commissaire aux Comptes
Mohamed SELTANA

BILAN
ARRETE AU 31/12/2009
(EXPRIME EN DINARS)

ACTIF	31/12/2009	31/12/2008
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES		
a- Actions,valeurs assimilées et droits rattachés	245 333	234 506
b- Obligations et valeurs assimilées	221 247	318 571
c- Autres valeurs	97 124	97 919
AC2- Placements monétaires et disponibilités		
a- Placements monétaires		
b- Disponibilités	156 660	148 786
AC3- Créances d'exploitation	9 444	
AC4- Autres actifs		
TOTAL ACTIF	729 808	799 782
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	4 196	57 135
PA2- Autres créditeurs divers		
TOTAL PASSIF	4 196	57 135
ACTIF NET		
CP1- Capital	711 822	725 134
CP2- Sommes distribuables		
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		
b- Sommes distribuables de l'exercice	13 790	17 513
ACTIF NET	725 612	742 647
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	729 808	799 782

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2009
(EXPRIME EN DINARS)

	01/01/2009 31/12/2009	01/01/2008 31/12/2008
PR 1- Revenus de portefeuille-titres		
a- Dividendes	6 783	8 496
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	13 443	
c- Revenus des autres valeurs	5 520	15 315
PR 2- Revenus des placements monétaires	5 164	7 095
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	30 910	30 907
CH 1- Charges de gestion des placements	14 537	12 086
REVENU NET DES PLACEMENTS	16 372	18 821
PR 3- Autres produits		
CH 2- Autres charges	924	860
RESULTAT D EXPLOITATION	15 448	17 961
PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation	-1 658	-448
SOMMES DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE	13 790	17 513
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		
- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur	1 658	448
- Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	16 467	3 501
- Frais de négociation	52 468	83 237
- Régularisation des sommes non distribuables	-1 218	-1 083
- régularisation du sommes distribuables	-19 564	-27 684
	-8	-3
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	63 594	75 929

**ETAT DE VARIATION DE L ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2009**

	01/01/2009	01/01/2008
AN 1- <u>VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a- Resultat d 'Exploitation	15 448	17 961
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	16 467	3 501
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	52 468	83 237
d- Frais de négociation de titres	-1 218	-1 083
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-17 321	-9 141
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a- Souscriptions		
- Capital	8 066 883	5 413 581
- Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	173 027	600 257
- Régularisation des sommes distribuables	79 253	87 644
- Droits d' entrée		
b- Rachats		
- Capital	-8 128 536	-5 112 794
- Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-192 591	-627 940
- Régularisation des sommes distribuables	-80 916	-88 095
- Droit de sortie		
VARIATION DE L ACTIF NET	-17 035	367 126
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
a- en début d'exercice	742 647	375 520
b- en fin d'exercice	725 612	742 647
AN 5- <u>NOMBRE D'ACTIONNAIRES (ou de part)</u>		
a- en début d'exercice	64 151	35 159
b- en fin d'exercice	58 886	64 151
VALEUR LIQUIDATIVE	12,322	11,577
AN6- TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	8,77%	5,95%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETEES AU 31/12/2009

REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2009 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie

2/PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFECTES

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote. Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2/2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2009, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2008 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

2/3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Les placements en obligations et valeurs similaires demeurent évalués à leur prix de réalisation les placements monétaires sont évalués à leur prix de réalisation

2/4 CESSIION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3/ NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

NOTE SUR LE PORTEFEUILLE-TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 245 333 DT contre 234 506 DT au 31/12/2008, et se détaille ainsi :

DESIGNATION DU TITRE	NRE/TITR	Coût d'acq.	Val au	%	% K
VALEURS MOBILIERES					
ADWYA	1000	4 147	8 406	1,15%	0,01%
ASSAD	2 000	14 619	24 918	3,41%	0,02%
BTEI	327	10 275	10 087	1,38%	0,03%
BNA NS 2009	2 000	12 476	16 240	2,23%	0,01%
Ciments de Bizerte	3 000	32 400	24 915	3,41%	0,01%
MONOPRIX	100	12 108	23 259	3,19%	0,01%
SERVICOM	18 463	60 005	61 666	8,45%	0,78%
SFBT	1 000	12 177	12 425	1,70%	0,00%
SOMOCER	6 500	12 050	12 136	1,66%	0,03%
SPDIT	2 000	9 680	12 074	1,65%	0,01%
TPR	7 000	30 940	39 207	5,37%	0,02%
OBLIGATIONS ET VALEURS					
EMPRUNT D'ETAT					
BTA 7,5% 14 avril 2014	70	72 292	75 307	10,32%	
BTA 8,25% 9 juillet 2014	20	21 180	21 817	2,99%	
EMPRUNT DE SOCIETES					
AIL 2008 6.5%	500	40 000	40 530	5,55%	0,01%
ATL 2008/1 6.5%	500	40 000	41 231	5,65%	0,00%
CIL 2008/1 6.5%	500	40 000	40 712	5,58%	0,00%
AMEN BANK SUB 2008	500	47 500	49 140	6,73%	0,00%
T LEASING 2008/1 6.5%	300	24 000	24 633	3,38%	0,00%
UNIFACTOR 2008 6.5%	300	24 000	25 002	3,43%	0,00%
TOTAL	46 080	519 849	563 704	77,24%	

PLACEMENT BANCAIRE		155 712	156 660	21,47%
---------------------------	--	----------------	----------------	---------------

Créance d'exploitation		9 444	9 444	1,29%
-------------------------------	--	--------------	--------------	--------------

TOTAL GENERAL		685 006	729 808	100%
----------------------	--	----------------	----------------	-------------

PR1-Note sur les revenus des obligations et valeurs assimilées	01/01/2009	01/01/2008
	31/12/2009	31/12/2008
Revenus des Actions	5 811	8 496
Revenus des titres OPCVM	972	
Revenus des obligations	13 443	9 787
Revenus des autres valeurs	5 520	5 528
TOTAL	25 746	23 811

PR2-Note sur les Revenus des placements monétaires	01/01/2009	01/01/2008
	31/12/2009	31/12/2008
Revenu des autres Placements monétaires	5 164	7 095
TOTAL	5 164	7 095

CP1- LE CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2009 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2008	
Montant	725 134
Nombre de titres	64 151
Nombre d'actionnaires	13
Souscriptions réalisées	
Montant	8 066 883
Nombre de titres émis	688 887
Nombre d'actionnaires nouveaux	4
Rachats effectués	
Montant	8 128 536
Nombre de titres rachetés	694 152
Nombre d'actionnaires sortants	13
Autres effets s/capital	
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	52 468
Régularisation des sommes non distribuables	-19 372
Régularisation des sommes distribuables	-5
Variation des plus ou moins Values potentielles sur titres	16 467
Frais de négociation	-1 218
Capital au 31/12/2009	
Montant	711 822
Nombre de titres	58 886
Nombre d'actionnaires	4

Au cours du 4eme trimestre , il ya eu un changement de traitement des souscriptions et des rachats, en fait ,tous les Actionnaires provenant du Distributeur AFC se traitent comme etant un seul Actionnaire sous un compte intitule AFC pour Compte Clients.

CP2- Sommes distribuables	01/01/2009	01/01/2008
	31/12/2009	31/12/2008
Résultats distribuables	13 790	17 513
TOTAL	13 790	17 513

4/ AUTRES INFORMATIONS	01/01/2009	01/01/2008
	31/12/2009	31/12/2008
Revenus des placements	30 910	30 907
Charges de gestion des placements	14 537	12 086
Revenu net des placements	16 372	18 821
Autres charges	924	860
Résultat d'exploitation	15 448	17 961
Régularisation du résultat d'exploitation	-1 658	-448
Sommes distribuables de la période	13 790	17 513
Régularisation du résultat d'exploitation	1 658	448
Frais de négociation	-1 218	-1 083
Variation des plus ou moins Values potentielles /Titres	16 467	3 501
Plus Values réalisées sur cession de titres	52 468	83 237
Régularisation des sommes non distribuables	-19 564	-27 684
régularisation du sommes distribuables	-8	-3
Résultat net de la période	63 594	75 929
Nombre d' Actions	58 886	64 151
Résultat par Action	1,080	1,184

CH1-Charges de gestion des Placements	01/01/2009	01/01/2008
	31/12/2009	31/12/2008
Rémunération du gestionnaire		

La gestion de la société est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,4% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.

Les honoraires de l' AFC	13 568	11 279
--------------------------	--------	--------

REMUNERATION DU DEPOSITAIRE

La fonction du dépositaire est confiée a l'ATB . En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,1% calculé sur la base de l'actif net quotidien

Les honoraires de l'ATB	969	807
-------------------------	-----	-----